COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

27 mars 2025

Préparé pour :

TABLE DES MATIÈRES

1 Accueil des membres 2

2 Adoption de l'ordre du jour 2

3 Validation du dernier compte rendu 2

4 Publication dans le journal Le Contact 3

5 Validation du rapport annuel 2024 3

6 Validation du calendrier 2025 4

7 Actions de suivi 4

7.1 Composition du comité 4

7.2 Données du bilan GES 4

7.3 Présentation d'Énergir 7

7.4 PFAS 8

8 Suivi des travaux 13

8.1 Déplacement du poste de pesée 13

8.2 Usine de GNR 13

8.3 Usine de biométhanisation 13

8.4 Travaux en cours et à venir 14

9 Redevances sur l'enfouissement 15

10 Registre des plaintes 16

11 Divers 16

12 Prochaines rencontres 18

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au site d'enfouissement de WM à Sainte-Sophie, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2025. Un tour de table est effectué pour que tous les membres puissent se présenter.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il annonce qu'à la suite d'une demande d'un membre du Comité et de la présidente, le sujet des « contaminants éternels » (PFAS) a été ajouté aux suivis. De plus, le point sur les travaux inclut une mise à jour concernant le déplacement du poste de pesée.

M. Craft mentionne qu'un sujet sera couvert au point divers. M. Desnoyers précise que les membres du Comité de vigilance du site d'enfouissement de Lachute, où WM est opérateur, ont manifesté leur intérêt à venir visiter les installations de Sainte-Sophie. Ils ont essayé d'organiser cette visite à multiples reprises, sans succès jusqu'à présent. Il a donc proposé aux membres de Lachute de se joindre à la visite du Comité de Sainte-Sophie du 19 juin 2025. Par le fait même, les membres de Sainte-Sophie seraient invités à la visite de Lachute s'ils le souhaitent.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft mentionne qu'un ajustement proposé par un membre a été apporté au compte rendu. Il rappelle ensuite qu'il avait été demandé aux membres de partager leurs commentaires avant la rencontre, puisque le rapport annuel de WM doit être transmis avant le 31 mars. Il demande ensuite si le Comité valide le compte rendu de la dernière rencontre.

Le compte rendu est validé par les membres.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que l'ajustement au compte rendu sera visible sur la version déposée sur le site Web?	M. Craft confirme.
Quelle est la modification qui a été apportée?	Mme Virginie Lefebvre, responsable du compte rendu, explique que c'était au niveau de la formulation de la demande pour l'ajout du sujet des PFAS à cette rencontre.

4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Desnoyers indique que, conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière rencontre a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*. M. Craft ajoute que pour l'édition de mars, une section était dédiée à la célébration des 20 ans du Comité.

5 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2024

M. Craft demande si les membres ont des modifications à apporter au rapport annuel 2024. Aucun commentaire n'est émis et le rapport annuel est validé. Il rappelle qu'une fois le rapport approuvé, un communiqué sera produit pour la diffusion de celui-ci.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que le journal local est inclus dans la liste de distribution?	M. Desnoyers répond qu'il pourra valider la liste de distribution et ajouter des médias, si nécessaire.

Actions de suivi

1. Revenir sur la liste de distribution et la diffusion du rapport annuel 2024

6 VALIDATION DU CALENDRIER 2025

M. Craft présente le calendrier thématique annuel. La séquence de rencontre est la même que l'année dernière et les sujets ont été distribués de façon équilibrée. Il ajoute que le sujet spécifique des PFAS a été ajouté à cette rencontre. Il fait remarquer que la mise à jour sur les travaux des usines de GNR et de biométhanisation sera toujours abordée à chaque rencontre. M. Craft rappelle ensuite que la visite du site aura lieu à la rencontre de juin, et que celle-ci sera à 18h00. La rencontre de septembre sera dédiée aux suivis environnementaux et celle de décembre au bilan de l'année.

Le calendrier annuel est adopté par les membres.

7 ACTIONS DE SUIVI

7.1 COMPOSITION DU COMITÉ

M. Craft présente la composition actuelle du Comité. Il indique que certains membres n'ont pas participé aux rencontres de 2024. De ce fait, un suivi sera effectué afin de déterminer si ces membres ont toujours l'intérêt et/ou la disponibilité d'y participer. Dans le cas où certains membres se retirent, des démarches seront faites pour les remplacer, notamment au niveau de l'UPA, dont la contribution est importante. M. Desnoyers mentionne que la participation des membres actuels est très appréciée.

7.2 DONNÉES DU BILAN GES

M. Daniel Camara, ingénieur régional pour WM, mentionne qu'à la rencontre thématique sur les gaz à effet de serre (GES), les données d'émissions n'avaient pas été présentées. Il rappelle que chaque année, WM doit déclarer ses émissions de GES aux gouvernements provincial et fédéral. Toutefois, les deux cadres n'ont pas les mêmes méthodes de calcul pour recueillir les données. Il ajoute que les GES sont mesurés en tonnes de CO_2 équivalent, et qu'une tonne de méthane équivaut à 25 tonnes de CO_2. Il présente ensuite les chiffres de 2022 et 2023 :

- Bilan au provincial
    - 2022 : 258 860 tonnes CO_2 équivalent
    - 2023 : 304 072 tonnes CO_2 équivalent

- Bilan au fédéral :
    - 2022 : 163 505 tonnes CO_2 équivalent
    - 2023 : 195 831 tonnes CO_2 équivalent

M. Camara explique que la différence entre les deux années est due à une augmentation des émissions fugitives.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Allez-vous nous présenter les données de 2024 à la rencontre de septembre?	M. Camara confirme.
Pourquoi les chiffres sont-ils aussi différents entre le provincial et le fédéral?	M. Camara explique que les deux paliers gouvernementaux ont des méthodes différentes de calculer, n'incluant pas les mêmes paramètres. Par exemple, l'un peut inclure les émissions liées au transport, et l'autre non.
Devez-vous envoyer deux rapports différents?	M. Camara répond que oui.
Pour le rapport de 2023, aviez-vous plus de puits qu'en 2022.	M. Camara répond que oui. M. Desnoyers précise que les émissions sont liées à plusieurs facteurs, soit aux émissions fugitives, à la quantité de camions, au carburant consommé, etc.
Qu'est-ce qu'une émission fugitive?	M. Camara explique que l'enfouissement de déchets dans le sol produit une certaine quantité de méthane. Si la totalité du méthane n'est pas captée par le système d'aspiration, il peut y avoir des émissions fugitives à la surface.

Comment faites-vous pour calculer le ratio d'émissions selon la superficie du site?	M. Camara explique qu'un technicien fait des relevés sur le site afin de déterminer les zones où le méthane dépasse la norme.
Est-ce que votre taux de captation était différent entre 2022 et 2023?	M. Camara confirme et explique qu'ils ont fait plus de recouvrement final en 2022 comparativement à 2023, ce qui avait aidé à la captation des biogaz.
Est-ce qu'on peut s'attendre à ce que les émissions de 2024 soient plus basses que 2023 grâce au recouvrement final?	M. Camara répond que cela dépend des autres paramètres également. Ils sont en mesure de contrôler celui-ci, mais il y en a d'autres, comme le transport, qui sont moins prévisibles.
Est-ce que la nouvelle usine de GNR aura une influence positive sur les émissions de GES?	M. Desnoyers répond qu'il y aura une amélioration grâce au fait que le biogaz sera valorisé en totalité dans l'usine de GNR et qu'ils pourront donc éviter les émanations causées par la torchère. Il explique qu'il y aura toutefois toujours des émissions, puisqu'il y a continuellement une zone en opération. Un site d'enfouissement considéré très performant a un taux de captation d'environ 90%.
Est-ce que les zones fermées du site émettent des GES?	M. Camara explique qu'une cellule n'est jamais parfaitement étanche, notamment à cause des puits forés. Il ajoute qu'ils ont récemment commencé à utiliser de la géomembrane pour faire le recouvrement temporaire afin de capter le biogaz plus efficacement.

Est-ce que l'usine de GNR sera incluse dans les deux méthodes de calculs?	M. Camara explique que les méthodes de calculs ne tiennent pas compte de la présence d'une usine, mais plutôt de la quantité d'émissions.
Sera-t-il possible de déterminer la contribution de l'usine à la baisse de vos émissions de GES?	M. Camara explique que c'est Énergir qui aura une réduction de ses GES plutôt que WM, dans le cadre de ce projet.
Est-ce qu'Énergir fera un rapport des baisses d'émissions des GES grâce au projet?	M. Camara répond qu'ils pourront se renseigner à ce sujet. M. Craft ajoute qu'Énergir va probablement diffuser cette information.

Actions de suivi

2. Valider si Énergir partagera un rapport au sujet de la réduction des émissions de GES due au projet d'usine de GNR

7.3 PRÉSENTATION D'ÉNERGIR

M. Craft rappelle qu'il y avait eu deux questions à la suite de la présentation d'Énergir de la dernière rencontre. Énergir leur a donc fourni les réponses.

Étendue de la cible de 10% de GNR

En ce qui concerne l'étendue de la cible d'Énergir d'avoir 10% de GNR dans leur réseau d'ici 2030, le projet d'usine de GNR de Sainte-Sophie représente, à lui seul, 20 % de celle-ci.

Différence de volume entre les matières premières et les résidus

M. Craft rappelle que le représentant d'Énergir avait mentionné un projet de biométhanisation en terre agricole et qu'un membre s'était questionné sur la différence de volume entre les matières premières et les résidus dans le camion. Ils estiment qu'environ 93 % de la masse initiale des intrants est convertie en digestat, et donc 7 % correspondent au poids du biogaz produit.

7.4 PFAS

M. Desnoyers rappelle qu'à la dernière rencontre, une discussion avait eu lieu entre des membres du Comité et WM pour aborder le sujet des PFAS. Il demande d'abord au membre concerné de mettre en contexte le reste du Comité sur cette proposition.

Le membre explique qu'à la suite de la lecture d'un article traitant de la contamination de puits par des PFAS provenant d'un site d'enfouissement, il avait fait des démarches vers la municipalité, qui ne se semblait pas au courant de cette problématique. Ensuite, un reportage de mai 2024 informait que le ministère de l'Environnement avait fait des études sur des sites d'enfouissement qui déversaient des « contaminants éternels » dans les cours d'eau, et le site de Sainte-Sophie en faisait partie avec un des taux les plus élevés. Il demande si ces études sont toujours actuelles et s'il est possible de faire des suivis pour voir s'il y a une amélioration à ce sujet.

M. Desnoyers affirme que la préoccupation des PFAS touche toute la société. Il rappelle que les eaux que WM rejette à l'environnement sont traitées et 100% conformes selon les normes du ministère. Le ministère a également fait une tournée afin de prendre des échantillons pour déterminer la concentration des PFAS. Il précise que les titres des articles sont parfois sensationnels, et qu'en les lisant dans leur intégralité, une certaine nuance est apportée. Notamment, les chiffres mentionnés sont proportionnels à la grandeur d'un site. De ce fait, puisque le site de Sainte-Sophie est très grand comparativement à d'autres, la donnée sera automatiquement plus élevée.

M. Desnoyers présente ensuite un résumé de ce que sont les PFAS. Il explique que ce sont un regroupement de milliers de composés chimiques qui ont des propriétés très distinctes et des formules chimiques stables. Cela fait en sorte qu'ils sont résistants à la dégradation, ce pour quoi ils sont appelés « contaminants éternels » et qu'ils sont difficiles à traiter. Des restrictions et interdictions sont déjà en vigueur pour deux types de PFAS (PFOS et PFOA).

Les PFAS se retrouvent dans beaucoup de biens de consommation, tels que des produits ménagers, anti-flammes, imperméables, de soins personnels, etc. Ils sont omniprésents depuis les années 1940 et en fin de vie, ils se retrouvent dans un site d'enfouissement.

Les sources d'exposition sont multiples : par alimentation, ingestion, inhalation, absorption, etc. Des données démontrent que l'exposition à certains PFAS pourrait être associée à des effets sur la santé, comme une diminution de la réponse immunitaire à la vaccination, une baisse du poids à la naissance et une augmentation du risque de cancer. Ces problèmes de santé sont variables selon l'exposition et les conditions physique et génétique de la personne.

Quelques pistes de solutions sont partagées :

- Éducation, sensibilisation et conscientisation dans l'approche à la consommation – les sites d'enfouissement ne sont pas des producteurs de déchets, ils les gèrent, d'où l'importance de la réduction à la source.
- Réglementation, légiférération et normes – les informations actuelles sont très vagues et incomplètes pour réglementer les PFAS.
- Confinement étanche et traitement efficace des PFAS.

Présentement, ils sont à l'étape de collecte de données dans toutes les sphères, car aucune usine de traitement des eaux au Québec n'est en mesure de traiter ce genre de contaminant actuellement. En effet, bien que l'usine de traitement des eaux de Sainte-Sophie soit à la fine pointe de la technologie, elle n'a pas la capacité de le faire. M. Desnoyers rappelle que les PFAS ne se doivent pas d'être traités pour le moment, car aucune réglementation n'est en vigueur pour les usines de traitement des eaux. Ils souhaitent toutefois collaborer avec les instances ministérielles pour faire avancer le dossier.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les PFAS seront réglementés éventuellement pour les usines de traitement des eaux?	M. Desnoyers confirme.
Est-ce qu'il y a des solutions pour éviter de continuer à déverser des contaminants dans la rivière en attendant la réglementation?	M. Desnoyers explique qu'il manque beaucoup d'information pour arriver à avoir une technologie performante et efficace. Il y a plusieurs sortes de PFAS qui sont plus ou moins critiques et qui demandent d'être traitées différemment. Il assure qu'ils sont en train d'effectuer les recherches nécessaires.
Est-ce que la valeur déversée par le site de Sainte-Sophie reportée dans l'article, soit 4 500 ng/L, provenait de l'effluent traité?	M. Desnoyers confirme.

Il n'y a pas de normes présentement, mais il y a tout de même des technologies existantes comme l'osmose inverse. Faites-vous de l'osmose inverse présentement pour une partie de l'eau qui sert au mélange de polymères?	M. Desnoyers répond que non. Il ajoute que la technologie est en train de se développer, notamment sur des sites aux États-Unis, et qu'ils souhaitent prendre les devants sur les normes qui arriveront.
Il n'y a pas de norme de rejet, mais il y a des normes de qualité des eaux de surface au niveau des PFAS (moins de 10 est considéré acceptable). Sachant que le taux de PFAS est plus grand et qu'il varie chaque jour, il serait intéressant d'avoir des échantillons en amont et en aval de l'effluent de WM dans la rivière Jourdain afin de voir l'impact.	M. Desnoyers confirme que cette requête sera prise en compte et évaluée.
Comment est-ce que cela fonctionne aux États-Unis?	M. Desnoyers explique que chaque État a des normes différentes, mais que la situation est préoccupante pour l'ensemble des filiales de traitement des eaux. Ils sont proactifs au niveau des technologies, mais il y a beaucoup de facteurs à analyser pour déterminer l'efficacité.
Est-ce qu'il y a des sites américains qui ont mis en place des projets pilotes de traitement des PFAS?	M. Desnoyers explique que les sites américains sont différents, car ils n'ont pas la même quantité d'eau à traiter. Certains sites n'ont pas d'usine de traitement des eaux. Il rappelle qu'il faut avoir des comparables pour analyser des données, ce pour quoi il faut insister pour que les instances ministérielles mettent en place des normes. Au-delà de l'usine de traitement des eaux, il n'y a aucune indication que le

	site fuit, et donc la nappe phréatique n'est pas touchée par aucun contaminant.
Est-ce la mesure de 4 500 ng/L du reportage a été prise par le ministère?	M. Desnoyers confirme.
Prenez-vous d'autres mesures aux alentours du site?	M. Desnoyers répond que présentement ils n'en prennent pas, puisque les PFAS ne sont pas normés. Toutefois, puisque c'est devenu une préoccupation sociale, ils commenceront à en prendre, et partageront le maximum d'information, l'objectif étant d'avoir des données comparables et pertinentes. Ils tenteront donc de présenter le maximum d'information après la campagne d'échantillonnage.
Allez-vous avoir des informations sur les PFAS à la rencontre de septembre traitant des eaux?	M. Desnoyers confirme que s'ils ont des informations pertinentes, ils les partageront à la rencontre de septembre.
Il serait intéressant que WM fasse des vérifications à certains endroits pour déterminer s'il y a une baisse de concentrations de PFAS. WM a toujours été créatif et pourrait l'être à ce sujet également.	M. Desnoyers confirme qu'ils ont toujours été proactifs et qu'ils le seront aussi pour cette situation.
Ce sont des contaminants très difficiles à analyser, puisque les particules sont très fines. C'est bien d'avoir des règles, mais il faut être capable de les mettre en pratique.	M. Desnoyers confirme et ajoute qu'il reste beaucoup d'information à collecter pour être en mesure d'y répondre.
Est-ce une pratique courante d'un site d'enfouissement de prendre des mesures	M. Desnoyers répond que de façon générale, ce n'est pas le cas, mais que cela peut être fait de façon ponctuelle. Il

de paramètres dans les puits d'alimentation?	rappelle que suite à une entente avec la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, ils avaient installé un puits de suivi lors de la prise de possession des installations, et les données sont suivies et partagées périodiquement.
Serait-ce une bonne idée de faire des suivis des puits d'alimentation?	M. Desnoyers explique que s'il n'y a pas de dépassements au niveau des 60 puits autour du site, il n'y en aurait pas pour les puits d'alimentation.
Est-ce que l'eau du site puisée pour les bâtiments de WM est potable?	M. Desnoyers explique qu'elle l'est techniquement, mais qu'ils la considèrent non potable, car il faudrait vérifier les installations chaque jour pour s'en assurer.
Dans un des reportages, il était question des puits d'eau potable autour du site d'enfouissement.	M. Craft explique qu'il y a beaucoup de sites sans membrane, ce qui fait une grande différence au niveau des contaminants. M. Desnoyers précise qu'ils ne savent pas comment le site mentionné dans l'article est géré. Du côté de Sainte-Sophie, toutes les données démontrent que le site est étanche.
Serait-ce possible de traiter du sujet des PFAS à toutes les rencontres pour faire un état de situation?	M. Craft rappelle que le sujet sera traité à la rencontre sur le suivi des eaux, qui aura lieu en septembre. Il propose d'ajouter le sujet à l'ordre du jour lorsqu'il y aura des développements.

Actions de suivi

3. Faire un suivi sur les propositions du Comité face à la gestion des PFAS
4. Ajouter le sujet des PFAS à l'ordre du jour lorsqu'il y a des évolutions

8 SUIVI DES TRAVAUX

8.1 DÉPLACEMENT DU POSTE DE PESÉE

M. Desnoyers annonce que le déplacement du poste de pesée a officiellement été fait la fin de semaine précédant la rencontre. Il rappelle que les objectifs de ces travaux étaient de régler la problématique de refoulement sur la rue et pour permettre les travaux de l'usine de GNR. Le poste de pesée est fonctionnel et a la capacité de recevoir une dizaine de camions sur le site. Ils sont en train de démolir l'ancien poste et il reste les travaux de finition à effectuer.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que la sortie sera sur la 1ère rue?	M. Desnoyers explique que la sortie reste la même. Toutefois, pendant l'été, il y aura une nouvelle sortie pour les camions problématique, ou n'ayant pas de contrat.
Avez-vous vu une amélioration au niveau du refoulement?	M. Desnoyers explique qu'il est trop tôt pour voir une amélioration, car la haute saison n'est pas encore débutée.

8.2 USINE DE GNR

M. Camara présente l'avancement du projet de construction de l'usine de GNR, qui progresse bien. Ils ont terminé le revêtement extérieur à 75% et il reste l'intérieur à finaliser. Ils ont eu des enjeux de temps en raison de la température et de la neige, mais ils sont confiants qu'ils respecteront leur échéancier d'une mise en service pour fin 2025.

8.3 USINE DE BIOMÉTHANISATION

En ce qui concerne l'usine de biométhanisation, M. Camara explique qu'ils sont toujours en attente du certificat d'autorisation, qui devrait être livré sous peu. Ils sont confiants que le projet sera livré à temps, soit pour une mise en service en fin 2026 ou début 2027. Ils considèrent débuter les travaux dans le troisième trimestre de 2025, s'ils ont toutes les autorisations. M. Desnoyers précise qu'ils ne veulent pas avoir deux projets d'envergure en construction simultanément, et donc qu'ils veulent s'assurer que l'usine de GNR soit presque terminée avant de débuter les travaux de l'usine de biométhanisation.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que l'usine de biométhanisation sera aussi grande que l'usine de GNR?	M. Desnoyers répond que la superficie de l'usine de biométhanisation sera la moitié de celle de GNR.
Serait-ce possible d'avoir un plan démontrant l'emplacement et la superficie de l'usine de biométhanisation?	M. Camara confirme.

Actions de suivi

5. Présenter un plan de l'emplacement et la superficie de l'usine de biométhanisation

8.4 TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

M. Camara présente les travaux en cours et à venir en 2025 :

- Excavation de la nouvelle cellule (CET 4) de 6,4 hectares (fin janvier à début mars)
  - Sable (124 000 m^3) sera valorisé à 100% au niveau de la fermeture des cellules.
  - Argile (50 000 m^3) sera utilisée pour des mesures opérationnelles, dont le recouvrement temporaire
- Imperméabilisation de la nouvelle cellule avec l'installation de la géomembrane et des gabions (mi-avril à septembre)
- Recouvrement final dans la zone 5A et à l'ouest de la zone 5B.
- Recouvrement temporaire de 1,5 hectare dans la zone nord.

M. Desnoyers précise qu'ils sont présentement en opération dans les CET 1 et 2 de la zone 6. La CET 3 est prête à recevoir des déchets, mais sera en opération plutôt vers le mois de mai. Il sera possible de la voir lors de la visite. Il ajoute qu'ils ont construit la CET 4 en prévision, mais qu'ils n'auront probablement pas à l'utiliser avant 2026, car ils ont assez d'espace avec les trois premières cellules. De ce fait, ils n'auront pas à construire de cellule en 2026. L'objectif est de limiter la superficie en exploitation et de maximiser la superficie de recouvrement final.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Le sable excavé détient-il toutes les propriétés nécessaires pour le recouvrement final?	M. Camara confirme.
Est-ce que les cellules actuelles sont plus grandes que les anciennes?	M. Desnoyers explique que la superficie au sol est sensiblement la même, mais précise que la plupart des autres cellules étaient construites en périphérie du site, ce qui diminuait le potentiel de volumétrie. Les cellules construites au milieu ont plus d'espace pour déposer des déchets.
Est-ce que vous constatez une amélioration au niveau de la quantité de tonnage reçu par année?	M. Desnoyers répond que non, mais qu'ils pourraient revoir les données par année. M. Craft ajoute que lors de la présentation sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par la MRC, un des constats était que la performance au niveau des CRD (construction, rénovation, destruction) était en baisse.

Actions de suivi

6. Faire la comparaison des quantités de matières reçues au site par année

9 REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

M. Desnoyers rappelle que chaque lieu d'enfouissement technique au Québec est tenu de verser des redevances pour chaque tonne enfouie (montant fixé par le ministère). Cette obligation réglementaire vise à réduire les quantités de matières résiduelles éliminées et rendre les filières de valorisation plus compétitives.

Plus précisément, les redevances permettent de financer :

- La préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion de matières résiduelles.
- Le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), qui vise à soutenir financièrement la mise en place d'infrastructures et l'achat d'équipements de collecte.

La redevance est indexée annuellement de 2$ la tonne pour maintenant s'établir à 34$. Le ministère a aussi ajouté une redevance de 11,33$ la tonne, soit du 1/3 de la redevance sur les déchets, pour les matériaux de recouvrement alternatif comme les briques, et les copeaux de bois. Les sols contaminés utilisés pour le recouvrement journalier sont désormais inclus, mais sont régis par Traces Québec. Les générateurs de sols doivent s'y inscrire. Ces redevances ont pour but de créer un incitatif pour que les sols contaminés soient acheminés dans les centres de traitement. Il précise qu'il y avait eu une augmentation considérable du montant de redevance en 2023 pour favoriser le détournement des matières au site d'enfouissement.

10 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers annonce qu'il y a eu un signalement le 22 février dernier, en lien avec des odeurs. Un technicien s'est immédiatement rendu sur les lieux pour effectuer une vérification et voir s'il y avait une possibilité d'optimiser le réseau. Il ajoute qu'il pouvait y avoir un effet de stagnation associé à la météo au moment de la plainte.

11 DIVERS

M. Desnoyers rappelle la possibilité d'inviter les membres du Comité de vigilance de Lachute à la visite du site du 19 juin prochain. M. Craft ajoute que l'intérêt principal des membres est l'usine de traitement des eaux, puisqu'ils ont des défis à ce niveau à Lachute et qu'ils aimeraient voir la technologie de Sainte-Sophie. Les membres sont d'accord avec la proposition d'inviter les membres du Comité de Lachute.

De façon analogue, M. Desnoyers invite les membres du Comité de Sainte-Sophie à la visite des installations de Lachute, qui aura lieu le 12 juin prochain à 18h. Il invite les membres à manifester leur intérêt à y participer pour l'organiser en conséquence. Les informations seront envoyées en avance et ils pourront se rendre directement au site de Lachute.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quel est le format de la visite?	M. Desnoyers répond que la visite se fera à bord de l'autobus. Le départ se ferait de la réception à 18h. Les détails seront envoyés dans le courriel de convocation.
Combien de membres y a-t-il au sein du Comité de Lachute?	M. Desnoyers répond qu'il y a 7 membres. Il explique que la structure est différente puisque le site appartient à la Régie et WM en est l'opérateur. Il y a deux autres partenaires, un pour la gestion des biogaz et l'autre au niveau d'une plateforme de compostage.
Je comprends qu'il y a une plateforme de compostage sur place. Est-ce qu'ils y compostent tous les types de matières?	M. Desnoyers confirme.
Serait-ce possible d'inviter les membres du Comité environnemental également? Il est composé de 6 personnes.	M. Desnoyers répond qu'ils vont vérifier la capacité de l'autobus, mais qu'ils sont ouverts à la proposition.
Un site d'enfouissement intéressant est celui de Saint-Nicéphore. Il y a des maisons très proches de ce site. Est-ce qu'ils ont des enjeux à ce niveau?	M. Desnoyers explique qu'ils sont propriétaires de ce site et que le tonnage reçu est la moitié de celui du site de Sainte-Sophie. M. Craft confirme qu'il y a un quartier voisin du site et que des résidents siègent au Comité de vigilance. Il ajoute que si les membres sont intéressés, les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles sur le site Web : https://vigilancewmst-nicephore.org/.

Actions de suivi

7. Organiser les visites communes des sites de Lachute et Sainte-Sophie

12 PROCHAINES RENCONTRES

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 19 juin 2025 à 18h.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 19h42.

Virginie Lefebvre

Responsable du compte rendu